

Libre entretien sur l'été 1988

L'été 2021, durant lequel est paru le motu proprio *Traditionis custodes*, a vu la réactivation de divers sujets brûlants. Ces sujets intéressent toute l'Église, mais particulièrement les catholiques attachés aux pédagogies traditionnelles de la foi, habituellement désignés sous le qualificatif de « traditionalistes ». Il s'agit notamment du statut des rites liturgiques antérieurs aux réformes de Paul VI, de la place des Instituts *Ecclesia Dei* et de la situation ecclésiale de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X [dans la suite : FSSPX].

Les restrictions drastiques apportées à la célébration des rites antérieurs à la réforme sont-ils la preuve que ceux qui ont été péjorativement qualifiés de « ralliés ¹ » ont eu tort d'accepter une régularisation canonique, et que « Mgr Lefebvre avait raison » ? On peut dire que l'été 2021 renvoie à un autre été, trente-trois ans auparavant. En effet, le 30 juin 1988, Mgr Marcel Lefebvre, après avoir dénoncé le Protocole d'accord qu'il avait signé le 5 mai avec le Saint-Siège, a sacré quatre évêques sans mandat pontifical et contre l'ordre formel du Souverain Pontife. Les contextes sont très différents, mais l'actualité ecclésiale semble reposer aujourd'hui les grandes questions de 1988.

Pourquoi vous exprimez-vous sur cette période ?

Il se trouve que j'ai été témoin d'assez près des événements de cet été-là. D'une part, comme ami et soutien des fondateurs de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre, canoniquement érigée le 18 octobre 1988, notamment des abbés Denis Coiffet, Joseph Bisig, Gabriel Baumann, Patrick du Faÿ et Philippe Tournyol du Clos. D'autre part, comme fondateur (en septembre 1979) de la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier, qui a reçu un statut canonique le 28 octobre 1988.

¹ « Rallié » est l'épithète accolée par certains partisans des sacres du 30 juin 1988 aux prêtres et fidèles qui n'ont pas suivi Mgr Lefebvre après les sacres du 30 juin 1988, et qui ont été reconnus par la hiérarchie sur la base du motu proprio *Ecclesia Dei* du 2 juillet 1988. Elle renvoie au fameux « ralliement » à la forme républicaine du régime, préconisé aux catholiques français par Léon XIII (encyclique *Au milieu des sollicitudes* du 16 février 1892). Elle se veut péjorative, car les fidèles qui ont suivi les consignes du ralliement se seraient « ralliés » à une idéologie néfaste pour bénéficier de la protection du pouvoir en place. Sans préjuger évidemment de l'opportunité pastorale et politique du fameux document pontifical, je fais remarquer que, dans l'Église catholique, un prêtre qui sollicite et reçoit une mission de la hiérarchie ne se « rallie » à rien d'étranger au sacerdoce catholique, bien au contraire.

Par ailleurs, depuis quelques années déjà, des prêtres, des religieux et des laïcs de la jeune génération m'interrogent sur la crise dans l'Église, sur l'histoire du traditionalisme et sur cette période cruciale de 1988. Sur ces thèmes, l'ignorance de beaucoup (notamment des jeunes attirés par les rites traditionnels) est aussi grande que leur désir de savoir. Les questions de ce « libre entretien » rassemblent et synthétisent les interrogations d'un grand nombre de personnes de tous âges et se répartissant sur divers positionnements dans l'Église.

Pour le contexte historique général et le déroulement des faits, on dispose maintenant d'une chronique suivie, fruit d'un labeur consciencieux, avec le récent livre d'Yves Chiron². Dans les lignes qui suivent, je vais concentrer mon témoignage sur la façon dont ceux qui étaient en désaccord avec la décision de Mgr Lefebvre ont vécu les événements, ainsi que sur leurs motivations théologiques.

Je précise que j'ai connu la plupart des personnes dont je parle ci-dessous, notamment l'abbé V.-A. Berto (théologien de Mgr Lefebvre à Vatican II) et Jean Madiran. J'ai aussi bien connu Mgr Lefebvre dans toutes les années 1970 et 1980. J'ai été ordonné prêtre par lui en août 1977 et je lui garde admiration et gratitude pour ses grandes qualités épiscopales et sa vraie charité apostolique.

Quel était le contexte du traditionalisme avant cet été 1988 ?

Le traditionalisme est né en réaction à la crise dans l'Église. Les causes de cette crise se préparent dès l'après-guerre, mais la crise elle-même se manifeste de façon aiguë après le concile Vatican II, notamment dans le domaine de la doctrine de la foi, de la catéchèse et de la liturgie. L'existence de cette crise est un fait bien documenté, qui n'est aujourd'hui plus guère remis en question, à la différence du déni qui a marqué les années 60 et 70³. Il faut noter d'ailleurs que bien des catholiques (et même certains non-catholiques) ont réagi contre la diminution des vérités de la foi, contre le primat de la pastorale sur la doctrine, et contre la décadence de la liturgie. On pourra se reporter, à titre d'exemples parmi beaucoup d'autres, aux livres de Jacques Maritain⁴ ou d'Étienne Gilson⁵, et à la pétition présentée à Paul VI par des artistes et écrivains de haut niveau pour le maintien de la liturgie traditionnelle (qui a abouti en 1971 à l'indult dit « Agatha Christie⁶ »).

Le traditionalisme se dessine dans les années 50, avec notamment la lutte contre les nouvelles méthodes catéchétiques, l'opposition à la résurgence d'une théologie imprégnée de modernisme, le combat contre les influences marxistes au sein de l'Église. On peut dire qu'il se concrétise en deux temps :

² Yves Chiron, *Histoire des traditionalistes*, Paris, Éditions Tallandier, 2022, 638 pages.

³ Cf. Guillaume Cuchet, *Comment notre monde a cessé d'être chrétien. Anatomie d'un effondrement*, Paris, Seuil, 2018, 284 p. ; recension dans *Sedes Sapientiae*, n° 145, septembre 2018.

⁴ Jacques Maritain, *Le Paysan de la Garonne*, Paris, Desclée de Brouwer, (1^{re} éd. 1966) 1996⁶. Il stigmatise « la fièvre néo-moderniste fort contagieuse, du moins dans les cercles dits "intellectuels", auprès de laquelle le modernisme du temps de Pie X n'était qu'un modeste rhume des foies » (p. 16).

⁵ Étienne Gilson, *Les tribulations de Sophie*, Paris, Vrin, 1967, p. 13 : « Le désordre envahit aujourd'hui la chrétienté ; il ne cessera que lorsque la Dogmatique aura retrouvé son primat naturel sur la pratique. On doit pouvoir regretter qu'elle soit menacée de le perdre à jamais. »

⁶ Cf. Y. Chiron, *op. cit.*, pp. 216-217. Cet indult a été concédé à la suite de la demande d'un certain nombre de personnalités du monde des lettres et des arts, dont la célèbre romancière Agatha Christie.

– à l’issue du concile, par la position exprimée dans la revue *Itinéraires* (position qui était aussi celle de l’abbé V.-A. Berto, qui fut au concile le théologien de Mgr Lefebvre), énonçant le principe de recevoir les actes du concile « en les interprétant dans l’esprit et à la lumière des enseignements antérieurs du magistère ⁷ » ;

– en 1969 et 1970, lorsque la nouvelle messe est introduite de façon à supprimer l’ancienne, avec les réactions dont le *Bref Examen critique du Nouvel Ordo Missæ*, présenté par les cardinaux Ottaviani et Bacci, est le plus connu.

Depuis cette date, la question de la possibilité de la réception du concile à la lumière de la tradition, et le jugement critique sur la réforme liturgique, ont constitué (avec de nombreuses et importantes nuances) les deux pôles du positionnement traditionaliste.

Quel était le rôle de Mgr Lefebvre durant cette période ?

Il importe de relever que, contrairement à ce que beaucoup croient aujourd’hui, le traditionalisme n’a pas été fondé par Mgr Marcel Lefebvre, et qu’il ne se réduit pas à la FSSPX. Nombreux sont (surtout en France, pays qu’un évêque qualifiait récemment de « réacteur nucléaire du traditionalisme ») les revues, les personnalités laïques et les prêtres ⁸ qui, dès avant le concile et dans les années qui le suivent, militent pour le maintien des pédagogies traditionnelles. Ils s’opposent à un esprit nouveau ruineux pour la foi et qui sape la vitalité de l’Église, notamment en vidant les séminaires et les instituts religieux. Toute une résistance traditionnelle aux déviations modernes se développe. La pensée catholique classique qui s’exprime dans cette résistance est variée et elle est loin de se réduire à une réaction aux abus. Mais la hiérarchie ne la prend pas en considération (et elle y répond souvent par des mises en garde ou des condamnations). Les intellectuels progressistes, à de rares exceptions près ⁹, ne cherchent pas le dialogue. Madiran rappelle en 1989 ce que les collaborateurs de sa revue ont accompli, en toute indépendance (même si existaient des liens personnels amicaux) par rapport à Mgr Lefebvre et à son œuvre.

Il est d’autres prêtres, il est d’autres laïcs, et surtout il est un *courant de pensée militante*, le nôtre, constitué en lui-même, antérieur à Écône et non pas disciple d’Écône ; absolument distinct d’une institution éconienne et d’un mouvement lefebvrisme dont je ne souhaite, ni qu’ils soient traités comme un schisme, ni qu’ils le deviennent, mais qui assument évidemment ce double risque. [...] Contre l’esprit nouveau, contre la nouvelle religion, nous professons ce que l’Église a toujours professé, et déjà (en partie) la philosophie naturelle : la primauté de la contemplation sur l’action, de la dogmatique sur la pastorale, de la tradition sur

⁷ Jean Madiran, « Le choix n’est pas entre “le concile” et “le schisme” », in *Itinéraires*, Supplément Voltigeur n° 172 du 15 novembre 1989, p. 1.

⁸ On se reportera à la documentation précise de Chiron. Parmi les revues, outre *Itinéraires*, citons *La Pensée catholique*, *L’Homme Nouveau*, *Le combat de la foi*, *Courrier de Rome*, *Forts dans la foi*, *Monde et Vie*, *La Contre-Réforme catholique*. Parmi les associations : Les Silencieux de l’Église, *Una Voce*, l’*Opus sacerdotale*, l’Association Noël Pinot, les nombreuses Associations Saint-Pie V et leur Comité de coordination (Gérard Saclier de la Bâtie). Parmi les personnalités laïques : Pierre Lemaire, Marcel De Corte, les frères Charlier, Louis Salleron, Michel de Saint-Pierre, Pierre Debray, Éric de Saventhem... Parmi les prêtres : les pères dominicains Calmel, Guérard des Lauriers et de Chivré ; Mgr Ducaud-Bourget, les pères Joseph de Sainte-Marie, Barbara et Vinson, les abbés Berto, Dulac, de Nantes, Coache...

⁹ *Le Concile en question. Correspondance Congar-Madiran sur Vatican II et sur la crise de l’Église*, Poitiers, Dominique Martin Morin, 1985.

l'innovation. Dans cette ligne, à cette condition, nous ne croyons pas impossible de recevoir et d'interpréter le concile Vatican II à la lumière de la tradition ¹⁰.

Pour la crise liturgique, qui commence avec les premières réformes de 1964, relevons un élément important, qui se situe aussi en dehors de l'influence de Mgr Lefebvre. C'est cette résistance de prêtres et de laïcs, qui prolonge sur le terrain les prises de positions des théologiens traditionnels. J'ai connu personnellement plusieurs de ces « résistants de la base ». Dans son enquête historique, Chiron relève qu'il y eut, à l'initiative de laïcs, de nombreuses créations d'« Associations Saint-Pie V », à la suite de la promulgation du nouvel *Ordo*, et lorsque les condamnations de Mgr Lefebvre donnèrent un énorme écho médiatique à la question traditionaliste.

Dans les faits [en 1969-1970], c'est la « résistance » de la base qui a permis que la messe traditionnelle perdure malgré les interdits de Rome, des Conférences épiscopales ou des diocèses. [...] [À] partir de l'été 1976, de nombreuses associations de catholiques attachés à la liturgie traditionnelle furent créées dans toute la France, s'ajoutant aux dizaines qui existaient déjà. Ces associations locales, au nom souvent identique, ne furent pas suscitées par la Fraternité Saint-Pie X, dont l'implantation était encore très faible. [...] Les associations traditionalistes qui se créèrent étaient dues à l'initiative de fidèles qui voulaient soutenir le prêtre de leur paroisse encore attaché à cette liturgie ou un prêtre qui avait été marginalisé par les autorités diocésaines à cause de cet attachement et qui célébrait la messe dans un lieu de culte improvisé ¹¹.

Conformément à son charisme épiscopal, Mgr Lefebvre jouera évidemment, à partir de la fondation de la FSSPX à Fribourg en 1970, et encore plus à partir de ce que Jean Madiran appellera à bon droit sa « condamnation sauvage » en 1975 ¹², un rôle très important dans le développement et l'évolution de ce courant religieux. Ce serait cependant une grave erreur que de réduire l'opposition d'inspiration traditionnelle à la crise dans l'Église à sa personne et à son œuvre. Citons de nouveau Jean Madiran :

[Dans le domaine où s'exerce l'activité de la revue], *Itinéraires* n'a jamais suivi Mgr Lefebvre, elle n'a jamais eu à le *suivre* pour la simple raison qu'elle l'a *précédé*. Les refus majeurs opposés à l'évolution conciliaire : le refus publiquement motivé du nouveau catéchisme en 1968, celui de la nouvelle messe en 1969-1970 ont été prononcés par d'autres que Mgr Lefebvre et sans qu'il s'en soit mêlé ; pour sa part, il travaillait dans le silence, sans participer aux controverses et aux débats ; ce sont les attaques contre son séminaire d'Écône qui l'ont amené, peu à peu et tardivement, à énoncer et défendre publiquement les principes et positions qui inspiraient son œuvre de formation sacerdotale, œuvre initialement discrète, quasiment monacale ¹³.

Y a-t-il eu un certain changement d'attitude du Saint-Siège par rapport au traditionalisme ?

¹⁰ Jean Madiran, *art. cit.*, pp. 4-6, soulignement de l'auteur.

¹¹ Y. Chiron, *op. cit.*, pp. 219 et 303. En octobre 1976, l'abbé Coache évaluait le nombre de prêtres célébrant le rite traditionnel à plus de 800, et le nombre de centres liturgiques à 500.

¹² Jean Madiran en publie toutes les pièces dans *Itinéraires*, à partir du numéro de juillet-août 1975.

¹³ Jean Madiran, « *Duo dubia* », in *Itinéraires*, n° 330 de février 1989, pp. 22-23.

Jusqu'en 1982, nos interlocuteurs se contentaient du seul maniement de l'argument d'autorité : « Il n'y a pas de crise, nous assistons aux prémices d'un printemps de l'Église ! Les réformes sont obligatoires, obéissez au Pape et à votre évêque ! »

Mais, après ces années où dominent l'argument d'autorité et les condamnations, le courant traditionaliste dans l'Église commence à être partiellement pris en compte en 1982, avec l'arrivée du cardinal Joseph Ratzinger à la tête de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi¹⁴. Les conférences du cardinal à Paris et à Lyon en janvier 1983 sur la catéchèse ; et la parution en 1985 de son *Entretien sur la foi* avec Vittorio Messori marquent pour certains traditionalistes un tournant. J'ai le souvenir que, lors d'un repas avec Jean Madiran qui me conseillait une rencontre avec le cardinal, influencé par le jugement négatif de la philosophe allemande traditionaliste Élisabeth Gerstner sur Ratzinger, je lui répondis inconsidérément : « On ne discute pas avec un moderniste. » Et Madiran m'invita à lire ces deux conférences qui, disait-il, étaient à l'opposé du modernisme. Cette lecture, comme celle de l'entretien avec Messori, revêtit pour moi¹⁵ comme pour un certain nombre de traditionalistes (je pense à Dom Gérard et Bernard Antony) une grande importance.

Je mentionne ce changement d'ambiance, par rapport à une longue période (1965-1982) de déni¹⁶, car il faut l'avoir à l'esprit pour la question des sacres. Aujourd'hui, après trente-trois ans, beaucoup ont perdu de vue le contexte des années 1982-1988, qui ne rendait *pas évident du tout la nécessité, même d'un point de vue pragmatique, d'une rupture par des sacres sans mandat*. On a aussi trop oublié, dans les milieux traditionnels, les désaccords et oppositions motivés contre des sacres sans mandat apostolique, exprimés par nombre de personnalités traditionalistes, aussi traditionnelles que Mgr Lefebvre : comme dom Gérard, le père Philibert de Saint-Didier¹⁷, Bryan Houghton, Jean Madiran, Bernard Antony¹⁸, et des membres mêmes de la FSSPX. Voici la pensée notée par Jean Madiran la veille même des sacres :

On nous a produit des démonstrations selon lesquelles, dans des cas extraordinaires, on peut consacrer des évêques sans mandat pontifical. Mais ce n'est pas la simple absence de mandat qui est en question. Je ne vois pas où l'on aurait démontré qu'il n'est pas interdit de consacrer des évêques *contre* la volonté formelle du pape expressément notifiée. Ou, du moins, je ne vois pas comment une telle démonstration pourrait ne pas postuler ou impliquer nécessairement un sédévacantisme¹⁹.

¹⁴ Cf. Y. Chiron, *op. cit.*, pp. 331-344.

¹⁵ S'ajoutaient, dans mon cas, des rencontres, entre 1982 et 1985, avec des évêques et théologiens qui avaient été dans la « minorité » au concile, et qui reconnaissaient l'existence d'une crise dans l'Église, en s'inquiétant sérieusement des moyens d'y remédier.

¹⁶ Avec quelques notables exceptions, comme Dietrich von Hildebrand (*Le cheval de Troie dans la Cité de Dieu : la crise expliquée aux catholiques*, Franciscan Herald Press, 1967), et le Cardinal Siri (*Gethsemani, réflexions sur le mouvement théologique contemporain*, Paris, Téqui, 1981).

¹⁷ Lettre à Mgr Lefebvre du 6 août 1987, *La Pensée catholique*, n° 236, septembre-octobre 1988, pp. 36-37.

¹⁸ À M. Raison du Cleuziou déclarant : « Bernard Antony et le journal *Présent* [...] étaient à l'écart de l'Église institutionnelle car ils avaient suivi, en 1988, Monseigneur Marcel Lefebvre lors de son schisme avec Rome », Bernard Antony répond : « Manifestement, si M. Raison du Cleuziou n'hésite pas à parler, il ne connaît strictement rien des positions que je défendis à cette époque-là, de fidélité à Rome et particulièrement à Jean-Paul II que j'admirais. Ceci me valut l'hostilité de certains partisans de Mgr Lefebvre, alors que ce dernier diffusait contre moi une lettre de vive réprobation. » Réponse publiée sur le blogue de B. Antony, <http://www.bernard-antony.com/2022/01/le-politiste-maitre-de-conferences.html>, page consultée le 2 avril 2022, et dans le journal *Présent* du 24 janvier 2022.

¹⁹ Jean Madiran, *Quand il y a une éclipse*, Maule, Éditions Difralivre, 1990, p. 74.

Jean Madiran n'a-t-il pas ensuite changé de position sur les sacres du 30 juin ?

En 2013, l'année même de sa mort, dans un enregistrement – qui dure une minute – pour le film documentaire *Monseigneur Lefebvre, un évêque dans la tempête*, Jean Madiran a en effet émis un jugement qui semble favorable aux sacres : « Il m'est difficile de trouver qu'il avait tort. »

Yves Chiron a donné récemment ce commentaire :

On comprend l'argument de Jean Madiran, il relève davantage de la politique religieuse et de la sociologie ecclésiastique que de la théologie et du droit canon. Mais Jean Madiran, avant ou après ce seul passage retenu dans le film, n'a-t-il pas justement fait des considérations davantage doctrinales qui nuançaient ou précisaient son affirmation : « Il m'est difficile de trouver qu'il avait tort » ? Seul le réalisateur de ce film documentaire peut répondre à la question ²⁰.

Une enquête auprès de personnes qui ont côtoyé Madiran dans les dernières années de sa vie est instructive pour éclairer le propos de Madiran, qui a été extrait d'un contexte plus large.

Rémi Fontaine m'écrit le 23 mars 2022 : « Je partage l'avis d'Yves Chiron. J'avais exprimé une réponse analogue à cette question posée lors de l'un de mes rendez-vous au *Forum catholique* en 2018 ²¹ :

C'est un jugement temporel, prudentiel (*a posteriori*), qui se prononce sur son efficacité en termes de pesanteur et de rapport de force, mais pas sur le fond surnaturel et doctrinal. Fond sur lequel il se déclarait incompetent pour répondre en tant que laïc du rang, non sans quelques *dubia* (cf. *Quand il y a une éclipse*, 1990), refusant donc pour sa part d'approuver les sacres, mais estimant : « Notre combat reste le même, plus que jamais pour l'Écriture, le catéchisme et la messe. » »

Béatrice Doyer, qui fut très proche de Jean Madiran à la fin de sa vie et organisa ses obsèques, m'écrit le 26 mars 2022 : « Qu'il s'agisse des événements de 1988, de ses prises de position, de son analyse dans les années qui ont suivi ces événements, Jean a toujours été très clair sur ce sujet des sacres et, pour moi, il n'a jamais changé. Le documentaire reprenait, à mon sens, des phrases sorties de leur contexte. »

Et Jeanne Smits, le 28 mars 2022 : « Concernant le film, il a manifesté plusieurs fois devant moi des réserves quant à la présentation faite par la FSSPX de ses propos (comme approuvant *a posteriori* les sacres en une sorte de revirement), en faisant comprendre que cette présentation allait au-delà de ce qu'il avait dit. »

Quel était l'état des esprits avant les sacres du 30 juin 1988 ?

Avant la rupture, il y a eu diverses phases d'échanges et de propositions, et Mgr Lefebvre a longuement hésité. Dans sa *Lettre ouverte aux catholiques perplexes* de 1985, il écartait

²⁰ *Aletheia*, n°315, du 22 février 2022, p. 4.

²¹ *Le Forum catholique*, 15 octobre 2018.

explicitement l'idée de sacres sans mandats pontificaux, qu'il avait cependant commencée à évoquer en 1981.

On écrit aussi qu'après moi, mon œuvre disparaîtra, parce qu'il n'y aura pas d'évêques pour me remplacer. Je suis certain du contraire, je n'ai aucune inquiétude. Je peux mourir demain, le Bon Dieu a toutes les solutions. Il se trouvera dans le monde, je le sais, suffisamment d'évêques pour ordonner nos séminaristes. Même s'il se tait aujourd'hui, l'un ou l'autre de ces évêques recevrait du Saint-Esprit le courage de se dresser à son tour ²².

Mgr Lefebvre avait demandé des études théologiques à son entourage : en 1981, l'abbé Philippe Le Pivain ; en 1983, l'abbé Joseph Bisig ²³. Tous deux concluent que de tels sacres seraient une rupture dans l'apostolicité. Il faut relever que Mgr Lefebvre reconnaît clairement : « C'est la doctrine de l'Église. » Mais, selon son biographe, il pense : cette doctrine suppose un pape catholique et que l'on puisse atteindre. L'abbé Bisig m'a confié que, lorsqu'il lui eut remis son étude, Mgr Lefebvre lui dit : « Oui, c'est la doctrine. Mais vous oubliez que le pape n'est pas catholique. »

À la demande de fidèles inquiets, j'ai moi-même rédigé en juin 1987 (dans les dernières semaines de la période où je partageais la thèse du père Guérard des Lauriers sur la vacance formelle du Saint-Siège), une brochure qui montrait que ce type d'épiscopat était impossible au regard de la nature du sacre catholique (qui comporte nécessairement la racine de la juridiction), qu'il était illicite et finalement inopportun parce que dangereux ²⁴.

Lorsque la menace des sacres s'est précisée en février 1988 par un article de Michèle Reboul dans *Le Figaro*, a été rédigée par Hugues Kéraly une *Supplique pour la paix*, que je remis le 22 mars en mains propres au cardinal Ratzinger. Cette *Supplique* affirmait deux choses :

- les sacres annoncés seraient une *rupture avec le Siège romain* ;
- les catholiques fidèles à la liturgie traditionnelle n'entendaient pas l'abandonner et devaient pouvoir en jouir sans conditions ni restriction.

Cette *Supplique* recueillit 63 signatures de religieux, prêtres, écrivains et membres de la société civile. Elle contribua, à ce que le cardinal m'a fait entendre ultérieurement, à la préparation du motu proprio *Ecclesia Dei*. La liste des noms des signataires ²⁵ constitue un témoignage intéressant de la variété des personnalités opposées à ces fameux sacres sans mandat et attachées à la richesse de la tradition latine, notamment liturgique.

Quel est le critère pour évaluer les sacres de 1988 ?

²² Mgr Lefebvre, *Lettre ouverte aux catholiques perplexes*, Paris, Albin Michel, 1985, p. 216.

²³ Cf. B. Tissier de Mallerais, *Marcel Lefebvre. Une vie*, Étampe, Clovis, 2002, pp. 568-569. L'argumentation de l'abbé Bisig est disponible dans la brochure : *Du sacre épiscopal contre la volonté du pape, Essai théologique collectif de membres de la Fraternité Saint-Pierre* (FSSP, District de France, 5, rue Mac Donald, 18000 Bourges).

²⁴ *Réflexions sur l'épiscopat « autonome »*, Supplément n° 2 à *Sedes Sapientiae*, juin 1987. Ceux qui désirent se procurer cette étude peuvent en faire la demande à sedes@chemere.org. Je rappelle que je m'étais déjà opposé aux « sacres sans mandat » lors de l'ordination épiscopale illicite du père Guérard des Lauriers par Mgr Ngo Dinh Thuc qui eut lieu en mai 1981 et fut connue en janvier 1982 (cf. *Itinéraires* n° 261, mars 1982, pp. 78-81).

²⁵ Je la tiens à la disposition de ceux qui m'en feraient la demande.

Il faut ici répondre très clairement. Ce qui a guidé les traditionalistes qui ont refusé les sacres sans mandat, ce n'est pas une question de *tactique*. Si des prêtres ont fait le sacrifice de quitter (sans aucune garantie d'avenir) la FSSPX, ce n'est pas non plus en vertu d'une conception erronée de l'obéissance, ou dans la perspective des avantages pratiques d'une reconnaissance canonique (qui n'était nullement acquise). Ce qui était et qui est en cause, c'est un jugement *de fond* sur la communion hiérarchique comme élément essentiel de la foi et de la structure de l'Église catholique. Ce jugement est le suivant :

Un sacre contre la volonté du Pape est un acte *intrinsèquement mauvais* parce qu'il porte atteinte à un élément de la foi catholique.

La nature même de l'épiscopat catholique comporte l'apostolicité, non pas seulement matérielle (apostolicité qui découle d'un sacre valide même chez les dissidents), mais formelle. Pour être un successeur des apôtres, l'évêque doit être légitimement sacré, au sein de la communion hiérarchique entre tous les évêques catholiques. Et le garant de cette communion, c'est l'évêque de Rome, le successeur de Pierre.

De telle sorte que la consécration épiscopale reçue sans l'institution pontificale constitue « un très grave attentat à l'unité même de l'Église ».

L'expression est de Pie XII, dans l'encyclique *Ad Apostolorum Principis* du 29 juin 1958. Le motu proprio *Ecclesia Dei* du 2 juillet 1988 parle, à propos des sacres du 30 juin, d'un « acte schismatique » (n° 4). Cela ne signifie pas que tous ceux qui héritent de la dissidence ainsi créée soient schismatiques. Mais l'acte reste ce qu'il est. Pour ne pas alourdir cet entretien, je renvoie aux études déjà mentionnées (notes 23 et 24), qui comportent de très nombreuses citations magistérielles parfaitement explicites. Je me contente de citer deux théologiens, dont l'autorité est reconnue dans les milieux traditionnels.

Dom Gréa écrit en 1885 :

Dépendre de saint Pierre, c'est bien clairement pour l'épiscopat tenir de lui l'origine de la mission ; et, par la nature même de l'épiscopat qui est cette dépendance, il faut que les évêques soient envoyés et institués par lui et par lui seul. Ce n'est donc point par une disposition arbitraire, mais par la nécessité même de l'ordre divin de l'Église que le seul saint Pierre peut faire un évêque, et qu'il n'y a point d'épiscopat légitime ou possible en dehors de cette unique origine. [...] Le Pape seul institue les évêques. Ce droit lui appartient *souverainement, exclusivement et nécessairement*, par la constitution même de l'Église et la nature de la hiérarchie ²⁶.

Commentant le chapitre 3 de la constitution *Lumen gentium* de Vatican II, § 21, l'abbé Raymond Dulac écrit en 1965 :

²⁶ Dom Adrien Gréa, *L'Église et sa divine constitution*, Tournai, Casterman, 1965, pp. 256 et 259. Dom Gréa mentionne une possibilité d'« action extraordinaire de l'épiscopat », à laquelle se référeront certains des défenseurs des sacres du 30 juin (cf. B. Tissier de Mallerais, *op. cit.*, pp. 569-570). Mais cette possibilité suppose deux conditions qui ne sont évidemment pas réunies dans le cas des sacres de juin 1988 : « l'impossibilité de consulter » le Souverain Pontife et « la présomption certaine de son consentement » (p. 235).

Cette transmission, en continuant l'authentique « succession apostolique », scelle la légitimité à la fois du sacre et des fonctions. Elle est garantie officiellement par la « communion hiérarchique » dont parle la *Nota explicativa*. En dehors de ces enchaînements à la fois sacramentels et juridiques, il n'y a que ce que saint Cyprien et saint Léon appellent un « pseudo-épiscopat » [...]. L'adjectif « hiérarchique » [...] a été ajouté pour satisfaire à l'avis de plusieurs centaines de Pères conciliaires qui voulaient que fût clairement exprimé que le sacre d'un évêque, comme tel, et à lui seul, ne suffit pas pour agréger un sujet au corps épiscopal et lui assurer la légitime succession apostolique ²⁷.

Quelles étaient les motivations des prêtres que l'on a péjorativement qualifiés de « ralliés » ?

Ce que nous voulions était clair et difficile : garder la messe traditionnelle dans le « périmètre visible de l'Église » pour reprendre une expression de Jean Madiran (c'est-à-dire dans la communion hiérarchique). Contrairement à des imputations récurrentes, cet attachement à la messe traditionnelle ne se réclamait pas (ne se réclame toujours pas) du bénéfice du *pluralisme*. Il ne relève pas *seulement* d'une sensibilité esthétique ²⁸. Il s'appuie sur un jugement théologique et pastoral, certain à nos yeux. Ce jugement est fondé sur la genèse révolutionnaire, sur les déficiences liturgiques du Nouvel *Ordo Missæ* et sur ses fruits ²⁹.

Mais attention ! Ce jugement est une conclusion de théologiens qui ne prétend évidemment pas avoir l'autorité d'un texte du magistère. Il est formulé ainsi par le *Bref Examen critique* :

Le Nouvel *Ordo Missæ* [...] s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la Sainte Messe, telle qu'elle a été formulée à la XX^e session du concile de Trente, lequel, en fixant définitivement les « canons » du rite, éleva une barrière infranchissable contre toute hérésie qui pourrait porter atteinte à l'intégrité du mystère.

On parle d'un *éloignement* et non d'une *contradiction* ; et cet éloignement est dit être par rapport à la *théologie* et non à la *foi*.

Donc ce jugement n'autorise pas à considérer comme hérétiques ou schismatiques la hiérarchie qui a promulgué le Nouvel *Ordo Missæ*, les prêtres qui le célèbrent, ou les fidèles qui le pratiquent. Il autorise encore moins, pour maintenir le rite traditionnel, à abandonner une vérité de foi qui est la nécessité de la communion hiérarchique.

En refusant les sacres de juin 1988, ce que nous affirmions, avec notre ferme volonté de rester fidèles à la liturgie traditionnelle, c'était la décision arrêtée de la pratiquer dans le sein de l'Église catholique, dans la communion hiérarchique avec le Souverain Pontife et avec les évêques qui lui sont soumis.

²⁷ R. Dulac, *La Collégialité épiscopale au deuxième Concile du Vatican* (paru d'abord en articles dans la *Pensée catholique*, nn° 93 à 97, en 1965), Paris, Éditions du Cèdre, 1979, p. 34, n. 26, et p. 35, n. 32.

²⁸ Un attachement sensible à la beauté de la liturgie traditionnelle est d'ailleurs en soi parfaitement légitime. Le rite latin traditionnel souligne merveilleusement la vérité sur Dieu, sur l'homme et sur le sacrifice du Christ. Mais la vérité qui devient sensible, qu'est-ce que c'est, sinon la *beauté* ? Cf. L.-M. de Blignières, « Le rite rend sensible la vérité », in *Sedes Sapientiae*, n° 143, mars 2018, pp. 84-88.

²⁹ Cf. L.-M. de Blignières, « Notes à propos d'un article du père Donneaud », in *Sedes Sapientiae*, n°159, mars 2022, pp. 101-118.

Je pourrais prendre une analogie qui, peut-être, jettera une certaine lumière sur la double exigence de cette démarche. Aucun pape, si profondément anti-thomiste qu'on le suppose, ne serait en droit de faire abandonner la doctrine de saint Thomas d'Aquin (qui n'est pourtant pas une vérité de foi définie...) aux thomistes ; de même (ou plutôt *a fortiori*³⁰), ni Paul VI ni ses successeurs, quelque persuadés qu'ils aient été de la valeur de la réforme postconciliaire, ne sont en droit de contraindre des prêtres de rite latin à abandonner la messe traditionnelle. Mais, en retour, ces prêtres, qui formulent les réserves mentionnées sur le Nouvel *Ordo Missæ*, doivent rester en communion avec ceux qui le pratiquent, tout comme les thomistes ne peuvent rompre leur communion avec les théologiens qui ne suivent pas la doctrine de saint Thomas.

Est-ce que les « ralliés » cherchaient des avantages dans une reconnaissance canonique ?

La démarche des « ralliés » à l'été 1988 ne fut aucunement intéressée. Lorsque je me suis rendu à Rome au début de juillet avec les abbés Denis Coiffet, Philippe Tournyol du Clos et Bruno de Blignières (nous y avons été rejoints par l'abbé Patrick du Faÿ et les futurs fondateurs germanophones de la FSSP), nous ignorions si nous obtiendrions quoi que ce soit. L'abbé Bisig en a clairement témoigné récemment :

J'avoue que j'étais très pessimiste en allant à Rome pour essayer de fonder une société de prêtres avec le privilège de maintenir la liturgie traditionnelle. [...] Mais, après les sacres d'évêques du 30 juin 1988 contre la volonté du pape, nous n'avions pas le choix. Du point de vue purement humain, j'étais assez désespéré. [...] Le motu proprio faisait certainement naître quelques espoirs, mais je restais très critique. Je n'excluais pas du tout l'hypothèse, défendue par Mgr Lefebvre et de nombreux anciens confrères, que le motu proprio ne fût qu'un piège de Rome pour diviser et affaiblir la FSSPX, et que la nouvelle Fraternité sacerdotale Saint-Pierre (FSSP) serait supprimée au plus tard après trois ans. Mais je pensais qu'il fallait essayer ; notre but n'était évidemment pas la destruction de la FSSPX ; notre but était et est toujours de travailler pour l'unité de l'Église et pour la fidélité à la tradition *dans* l'Église³¹.

Non ! nous ne cherchions pas une solution de facilité dans notre démarche romaine de l'été 1988 ! La magnanimité de l'accueil reçu et la vitesse avec laquelle ont été réglées les questions liées à notre reconnaissance canonique nous ont au contraire surpris... Nous étions aussi conscients des difficultés et des oppositions qui allaient rapidement surgir. D'une part, du côté de Mgr Lefebvre et de la FSSPX, qui ne nous ont pas ménagé les critiques parfois acerbes, allant jusqu'à parler de « trahison » et prédisant notre passage à court terme au nouveau rite. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous les avons quittés, et leur attitude franchement hostile nous était d'autant plus sensible que le lien avec le prélat consécuteur reste indélébile, et que nos confrères prêtres avaient été durant des années nos compagnons de combat. Une étonnante attitude de la FSSPX depuis 1988 est le recours fréquent (et parfois

³⁰ Parce que la liturgie latine est un monument de la tradition divine qui découle ou explicite par un développement continu et homogène le trésor *révélé* reçu des apôtres. La doctrine de saint Thomas est un instrument philosophico-théologique *naturellement certain* qui a reçu une approbation particulière du magistère pour sa capacité à faire pénétrer et à défendre la révélation.

³¹ « Les origines de la Fraternité Saint-Pierre : le témoignage d'un fondateur », *Tu es Petrus*, n° XXXIII, hiver 2022, pp. 39-40.

systematique) à la critique des « ralliés », comme si cela était devenu un élément constitutif de cette tendance : « Il faut que les “ralliés” aient tort pour que nous ayons raison ³². »

Cette critique n'est pas toujours très regardante pour la véracité, comme le montrent quelques exemples qui me concernent, aux deux extrémités de la période écoulée depuis les sacres. En avril 1989, le bulletin de Saint-Nicolas, *Le Chardonnet* (n° 45) écrit en première page que le père de Blignièrès « de source sûre, vient d'être chargé (avec rémunération, s'il vous plaît) par le cardinal Mayer, de reprendre tous les actes du concile, afin d'en établir une meilleure critique ». Le droit de réponse à ces calomnies farfelues ne sera publié, après démarches d'avocats, qu'en juin 1992... Lors du dernier colloque de la FSSPX sur *Traditionis custodes*, le 15 janvier 2022, l'un des prêtres conférenciers a avancé que « tous les responsables des Instituts *Ecclesia Dei* avaient concélébré » selon le *Nouvel Ordo Missæ*. Averti de son erreur, notamment pour la FSSP et la FSVF, le conférencier n'a pas annoncé l'intention de la rectifier.

De l'autre côté, s'est réalisé ce que nous prévoyions de façon réaliste dès cette époque. Le 30 octobre 1988, j'écrivais au cardinal Ratzinger pour l'informer

de la triste situation où se trouve en France le « petit troupeau » de ceux qui, après le 30 juin, ont choisi la fidélité au Siège de Pierre. [...] L'épiscopat français, pour une grande part, semble méconnaître le drame spirituel que nous vivons. Les fidèles n'ont pas retrouvé confiance dans la hiérarchie, et celle-ci, bien souvent, ne part pas à la recherche de la brebis perdue. Les réponses faites à ceux qui demandent des messes accessibles selon le rite tridentin sont évasives ou dilatoires. Elles sont parfois le contraire de « l'application large et généreuse » de l'indult de 1984, demandée par le pape dans le motu proprio du 2 juillet.

Presque sans interruption jusqu'à aujourd'hui (avec une nette accalmie de 2007 à 2013), les prêtres et fidèles « ralliés » ont eu beaucoup d'ennuis, et ils ont rencontré une opposition persistante de la part des éléments progressistes des diocèses et de l'épiscopat. Dans la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier, nous l'avons tout de suite éprouvé avec le désistement du cardinal Mayer pour nos ordinations presbytérales prévues le 3 décembre 1988 à Fontgombault. Dans une réunion avec le Saint-Père, sous la pression de deux présidents de Conférences épiscopales (dont la française), en dépit de la défense en notre faveur présentée par le cardinal Ratzinger et un autre cardinal de curie, le pape a demandé au cardinal Mayer d'annuler sa venue...

Ensuite, les difficultés pour les Instituts *Ecclesia Dei* ont continué à être variées et nombreuses ³³. Cela n'a pas empêché nos Instituts de se développer. Mais, sachant que ces

³² Il y a eu heureusement des exceptions, comme le montre en 2013 ces lignes d'un document officiel de la Maison générale aux Supérieurs majeurs de la FSSPX (Lettre circulaire n. 2013 – 12/2) : « [Mgr Lefebvre] affirmait également qu'il ne donnait guère de temps aux prêtres de la Fraternité Saint-Pierre pour adopter la nouvelle messe. Finalement, les faits ont montré que ces derniers ont su résister aux assauts. En 1999, ils ont eu raison d'une tentative de mise au pas de Rome et, progressivement, la quasi-totalité des seize signataires d'une lettre préconisant le biritualisme ont dû quitter la FSSP. Aujourd'hui, ils sont 250 prêtres célébrant exclusivement l'ancien rite. Nul ne peut dire que Mgr Lefebvre aurait maintenu la même appréhension qu'en 1988 au fil des années. En même temps, si on se penche sur la correspondance de Mgr Lefebvre, on pourra également trouver des morceaux plus modérés à l'endroit des communautés *Ecclesia Dei*, concédant le fait qu'ils ne sont pas ralliés d'esprit et qu'ils ont l'avantage de rappeler quotidiennement aux évêques ce qu'est la Tradition. »

³³ Je les ai relevées dans notre revue *Sedes Sapientiae*, à l'occasion de leur surgissement ou au fur et à mesure des anniversaires. Cf. Don Piero Cantoni, « Pour une juste interprétation d'*Ecclesia Dei* », in *Sedes Sapientiae*,

difficultés étaient prévues et assumées par nous, cela enlève tout fondement à l'accusation d'avoir cherché le confort dans la reconnaissance canonique obtenue !

Est-ce que les « ralliés » ont abandonné le combat pour la tradition ?

C'est là une accusation que l'on entend fréquemment. Ceux qui n'ont pas suivi la FSSPX après les sacres du 30 juin 1988 auraient « acheté » leur reconnaissance canonique par leur « silence » sur les erreurs et les déviations qui se manifestent dans l'Église depuis le concile. La réponse est négative. Les prêtres et fidèles de ce que l'on a appelé la mouvance *Ecclesia Dei* mènent bien un « combat pour la tradition », et ils le mènent, *en un sens*, plus efficacement, plus complètement et plus catholiquement que leurs censeurs.

1. Plus *efficacement*, car ils le mènent *in sinu Ecclesiae* (dans le sein de l'Église). Les critiques qu'ils émettent contre les erreurs et les déviations, du fait qu'elles proviennent de prêtres catholiques en situation régulière, ont un impact plus assuré (même s'il reste trop modeste) que celles qui viennent « de l'extérieur ». Elles peuvent être entendues de ceux des catholiques qui cherchent la vérité dans la crise actuelle de l'Église ; et elles peuvent être reçues par les pasteurs. Je prends trois exemples concernant le rapport à la hiérarchie. Le premier concerne le *Catéchisme de l'Église catholique*. Le passage sur la question disputée de la liberté religieuse contient certaines précisions, qui contribuent grandement à diminuer les équivoques du texte conciliaire : par la mention explicite du bien commun comme mesure des justes limites³⁴, et par le renvoi aux encycliques *Quanta cura* de Pie IX et *Quas primas* de Pie XI. Yves Chiron écrit à ce sujet :

À travers le père Garrigues et le cardinal Schönborn, tous deux dominicains, le père de Blignières et d'autres théologiens du couvent Saint-Thomas-d'Aquin avaient pu faire introduire des précisions dans les formulations relatives à la liberté religieuse³⁵.

Deux autres exemples sont tirés de la parution dans notre revue de contributions de théologiens amis, tous deux consultants de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi [CDF], qui ont eu un effet bénéfique contre les déviations post-conciliaires. Le premier est un article du père Albert Patfoort, o. p., sur la procession du Saint-Esprit, qui montre que la doctrine du *Filioque* était professée dès les origines, tant en Orient qu'en Occident³⁶. Ce texte a efficacement contribué à écarter une conception erronée de l'œcuménisme chez les théologiens engagés dans le dialogue officiel avec les orthodoxes. Le second est une recension très critique du père Léo Elders³⁷ sur un livre du père Jacques Dupuis, s. j., qui a préparé la *Notification* de la CDF en 2001 : « Le livre contient de graves ambiguïtés et des

n° 44, printemps 1993 ; L.-M. de Blignières, « *Ecclesia Dei*, dix ans après », n° 64, été 1998 ; « Actes fondateurs et gestes de communion », n° 68, été 1999 ; « *Ecclesia Dei*, quinze ans après », n° 87, printemps 2004 ; P. du Faÿ et L.-M. de Blignières, « La discipline liturgique spéciale des Instituts *Ecclesia Dei* », n° 96, juin 2006 ; L.-M. de Blignières, « Traditionalistes : identité et mission », n° 101, septembre 2007 ; « De la "communion" et de la crise dans l'Église », n° 113, septembre 2010 ; « La communion dans tous ses états », n° 130, décembre 2014 ; « Le pape et le droit propre des religieux », n° 159, mars 2022.

³⁴ C'était l'une des demandes de la « minorité » traditionnelle au Concile, cf. B. Tissier de Mallerais, *op. cit.*, p. 328, note 3.

³⁵ Y. Chiron, *op. cit.*, p. 374. Il s'agit des numéros 2104 à 2109 du *Catéchisme de l'Église catholique*.

³⁶ A. Patfoort, o. p., « Le *Filioque* avant le concile d'Éphèse », in *Sedes Sapientiae*, n° 69, automne 1999, pp. 35-47.

³⁷ Léo-J. Elders, s. v. d., « Vers une théologie chrétienne du pluralisme religieux », in *Sedes Sapientiae*, n° 68, été 1999, pp. 64-100.

difficultés sur des points doctrinaux importants qui peuvent conduire le lecteur à des opinions erronées ou dangereuses ³⁸. »

Un exemple frappant au niveau des fidèles a été la diffusion par les cercles *Ecclesia Dei* de l'analyse du cardinal Ratzinger sur la crise en général, qui a atteint beaucoup de catholiques perplexes. Un autre cas a été l'écho donné par ces milieux aux analyses liturgiques de Mgr Gamber et d'autres spécialistes qui ne sont pas de souche traditionaliste. Les *Pèlerinages de Chrétienté*, de 1989 à aujourd'hui, ont fait connaître à des dizaines de milliers de jeunes (qui n'auraient pas rejoint la FSSPX) les éléments essentiels du triptyque « Tradition, Chrétienté, Mission », remise en cause radicale de la pastorale progressiste. Sans compter les nombreux exposés dans des conférences et des camps d'été sur la crise dans l'Église et la réforme liturgique.

2. Plus *complètement*, car la mouvance *Ecclesia Dei* est plus vraiment traditionnelle sur un point essentiel ³⁹ que la FSSPX et les fidèles ou communautés qui la suivent. Il est en effet une partie fondamentale de la tradition catholique qui n'est plus honorée dans la position et l'action de ces derniers : l'union à la hiérarchie catholique. Le combat de ceux que l'on appelle « ralliés » tient ensemble deux éléments qui ne peuvent être séparés : la continuité dans le temps de ce qui vient (en matière de doctrine et de sacrements) des apôtres *et* l'union avec leurs successeurs.

Procéder à des sacres épiscopaux contre la volonté expresse du Souverain Pontife, c'est vraiment innover à l'encontre de la tradition catholique. Jean Madiran l'a exprimé de façon saisissante :

Les catholiques qui ont *suivi* Mgr Lefebvre l'ont fait parce que, face à une religion *qui changeait*, il leur a donné l'idée et les moyens de se retrancher sur le roc de *s'en tenir à ce que l'Église a toujours fait*. Pour cela, des prêtres, des chapelles, des prieurés, des écoles, avec une garantie, une assurance, implicitement une sorte de contrat : – *Je n'ai pas de doctrine personnelle*, disait-il. *Je me suis tenu toute ma vie à ce qu'on m'a enseigné sur les bancs du séminaire français de Rome. Je n'ai rien inventé de nouveau. Nous ne pouvons pas nous tromper en nous attachant à ce que l'Église a enseigné pendant deux mille ans. Je fais ce que les évêques ont fait pendant des siècles et des siècles, je n'ai pas fait autre chose.*

Mais voici précisément que Mgr Lefebvre, le 30 juin 1988, fait *autre chose* ; il fait quelque chose de *nouveau* : il consacre des évêques contre la volonté expressément notifiée du pape. On ne peut pas dire cette fois que les évêques ont fait cela pendant des siècles et des siècles. L'Église n'a enseigné, ni pendant deux mille ans, ni sur les bancs du séminaire français de Rome qu'on peut passer outre à une interdiction formelle du Souverain Pontife concernant la consécration de nouveaux évêques.

Pour cet acte-là, voici que la garantie de *s'en tenir à ce que l'Église a toujours fait* vient de disparaître. Mgr Lefebvre est sorti du domaine où « nous ne pouvons pas nous tromper ⁴⁰ ».

Affirmer que « la Tradition » ne peut être concrètement maintenue et vécue qu'*en dehors* de la hiérarchie catholique, n'est-ce pas une position fondamentalement *non traditionnelle*, et finalement *non catholique* ?

³⁸ Notification de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi publiée dans l'Osservatore Romano du 26 février 2001.

³⁹ Reconnaissons que la FSSPX l'emporte nettement sur d'autres points, comme la lutte contre la mondanité et le relâchement dans les mœurs.

⁴⁰ Jean Madiran, « *Duo dubia* », in *Itinéraires*, n° 330, février 1989, pp. 24-25.

Citons seulement une encyclique vénérée à bon droit par la FSSPX : « Personne ne se trouve, personne ne persévère dans cette unique Église du Christ, s'il ne reconnaît et n'accepte par l'obéissance (*obediendo agnoscat atque accipiat*) l'autorité et le pouvoir de Pierre et de ses légitimes successeurs ⁴¹. »

3. Plus *catholiquement*, car ce combat revêt un mode plus catholique parce que plus ecclésial. Le rôle des prêtres, des théologiens et des fidèles est de témoigner de la foi lorsque cela est requis et avec le mode requis.

Selon le savoir, la compétence et le prestige dont ils jouissent, [les fidèles] ont le droit et même parfois le devoir de donner aux pasteurs sacrés leur opinion sur ce qui touche le bien de l'Église et de la faire connaître aux autres fidèles, restant sauves l'intégrité de la foi et des mœurs et la révérence due aux pasteurs, et en tenant compte de l'utilité commune et de la dignité des personnes ⁴².

Or on voit nombre de traditionalistes (évidemment pas seulement des lefebvristes...), même sans compétence, s'exprimer sur toutes sortes de media (spécialement par Internet), à toutes occasions, de façon véhémement et dénuée de la courtoisie et du respect nécessaires, spécialement vis-à-vis de la hiérarchie. On remarque que certains prêtres utilisent la chaire pour stigmatiser les errances ou les déviations des pasteurs au lieu de commenter la parole de Dieu ⁴³. Dans les écrits des théologiens et des supérieurs de la FSSPX, on note qu'une rhétorique assez simpliste remplace parfois l'argumentation. Est par exemple évoquée fréquemment « la foi moderniste » à propos de tout ce qui paraît discutable (et parfois l'est), même si cela relève de divergences, certes graves, mais seulement théologiques, ou de déviations progressistes qui n'ont qu'un rapport lointain avec le modernisme condamné par saint Pie X.

Un autre thème récurrent est celui de l'« Église conciliaire ». Cette expression très malheureuse a été employée par Paul VI ⁴⁴ et par Mgr Benelli ⁴⁵. Le cardinal Garrone a parlé de passage d'une « Église préconciliaire » à une « Église postconciliaire ⁴⁶ » pour soutenir au fond l'idée que le concile Vatican II fondait une nouvelle Église. Cette expression a été ensuite employée à satiété par les théologiens et les pasteurs progressistes.

Il est paradoxal qu'elle soit reprise par des traditionalistes, alors qu'elle n'a aucun contenu acceptable au regard de la doctrine traditionnelle. Elle pourrait désigner *de façon sociologique* un ensemble de tendances et d'actions (dont certaines ont favorisé de fait l'hérésie) qui se sont manifestées dans l'unique Église catholique dans et après le concile.

⁴¹ Pie XI, *Mortalium animos*, 6 janvier 1928.

⁴² *Code de droit canonique*, can. 212 § 3.

⁴³ Mgr Augustine Di Noia, o. p., vice-président de la Commission pontificale *Ecclesia Dei*, rappelait dans une lettre à Mgr Fellay à l'Avent 2012 : « Le charisme authentique de la Fraternité consiste à former des prêtres pour le service du peuple de Dieu, non à se donner la mission de juger et corriger la théologie et la discipline d'autrui dans l'Église » (blogue de Jean-Marie Guénois, ReligioBlog, consulté le 20 janvier 2013 ; cité également dans Y. Chiron, *op. cit.*, p. 414).

⁴⁴ Paul VI, Radiomessage de Noël au monde, jeudi 23 décembre 1965 ; Audiences générales du mercredi 31 janvier 1968 et du mercredi 29 janvier 1969.

⁴⁵ Message du 25 juin 1976 à Mgr Lefebvre pour l'exhorter « à la fidélité véritable à l'Église conciliaire » et lui interdire les ordinations prévues pour le 29 juin, par mandat spécial du Souverain Pontife.

⁴⁶ Mgr Garrone, « De l'Église préconciliaire à l'Église postconciliaire », in *Osservatore romano* du 25 décembre 1975, cité dans *La Documentation catholique*, n° 1703 du 1^{er} août 1976.

Mais son emploi répété favorise de façon claire l'idée hérétique que l'Église romaine visible n'est plus l'Église catholique... Ainsi l'abbé Franz Schmidberger, Supérieur général de la FSSPX, déclare-t-il sans sourciller à propos du *Catéchisme de l'Église catholique* :

Malgré de belles pages et de bons exposés matériellement parlant, nous n'avons pas en mains, avec ce catéchisme, le manuel de la doctrine de l'Église catholique, mais bel et bien l'exposé de la foi moderniste de l'Église conciliaire ⁴⁷.

Tout en reconnaissant honnêtement que, sur certains points discutés, les supérieurs et théologiens des Instituts *Ecclesia Dei* auraient pu être plus présents ou plus incisifs, je récusé l'accusation sans nuances de « silence » qui leur est faite. Pour notre revue, je relève entre autres les contributions critiques : sur la réforme liturgique (nn° 40, 45, 49, 56, 84, 93, 107, 158), sur la vie religieuse dans le Code de droit canonique (n° 49), sur la repentance (nn° 74, 80 et 100), sur Assise (n° 80), sur *Amoris lætitia* (nn° 136, 137 et 140), sur *Cor orans* (n° 149), sur *Traditionis custodes* (n°159 et 160). La revue de la FSSPX *Tu es Petrus* a publié depuis 2017 des articles ou des recensions sur des sujets « qui font problème » : *Amoris lætitia*, la procédure des nullités de mariage, l'œcuménisme, le rapport de l'Église à l'immigration, le *Cœtus internationalis patrum* (la « minorité traditionaliste au concile), la position de l'Église sur la peine de mort, la communion dans la main, le personnelisme, le célibat sacerdotal, le synode amazonien, le thème de l'« Église en sortie », l'impact d'Yves Congar sur la crise.

À quoi s'ajoute le fait que des publicistes ou des personnalités laïques qui n'ont pas accepté les sacres – notamment Jean Madiran, Bernard Antony, Yves Daoudal – sont restés très actifs et vigilants dans le domaine de la controverse doctrinale ⁴⁸.

Quelle est la situation après les mesures prises successivement par le Saint-Siège : levée des excommunications ⁴⁹ ; validité des confessions ⁵⁰ ; facilités pour les pouvoirs de recevoir les consentements de mariage ⁵¹ ?

Ces trois mesures canoniques sont importantes et changent en effet beaucoup de choses. D'abord, pour le bien spirituel des fidèles qui s'adressent aux prêtres de la FSSPX et qui sont assurés de la validité des sacrements de confession et de mariage ; et notamment pour le bien des époux et la paix des familles. Ensuite, pour les prêtres de la FSSPX qui ont la consolation d'avoir la certitude de cette validité sans recourir à des théories discutables (et discutées) de la suppléance en état de nécessité. Enfin, pour l'Église elle-même, où se trouve rétablie partiellement une sorte d'équité. Dans une période de l'histoire où la hiérarchie a décidé de

⁴⁷ Michel Simoulin, Alain Lorans, Philippe Marcille, *Le nouveau catéchisme est-il catholique ?*, préface de l'Abbé Franz Schmidberger, Eguelshardt, Éditions Fideliter, 1993, p. 8.

⁴⁸ Il suffit pour s'en convaincre de lire ce que Madiran écrivait dans *Itinéraires*, puis dans *Présent*, jusqu'à sa mort en 2013, et ce qu'Antony et Daoudal ont écrit dans les revues ou sur les sites où ils se sont exprimés depuis 1988 jusqu'à aujourd'hui.

⁴⁹ Décret de la Congrégation pour les Évêques, signé par cardinal Re le 21 janvier 2009.

⁵⁰ « Lettre accordant l'indulgence à l'occasion du jubilé extraordinaire de la miséricorde » du Pape François, le 1^{er} septembre 2015. Les fidèles qui, au cours de l'année de la miséricorde (8 décembre 2015 – 20 novembre 2016), se confesseront auprès des prêtres de la FSSPX « recevront une absolution valide de leurs péchés ». À la fin de cette année, cette mesure fut prorogée *sine die* dans la Lettre apostolique *Misericordia et misera* du 21 novembre 2016.

⁵¹ Lettre du président de la Commission pontificale *Ecclesia Dei* aux Conférences épiscopales du 27 mars 2017, in *DC*, n° 2527, juillet 2017, pp. 116 ss.

ne plus recourir aux armes de la rigueur et où un grand nombre d'auteurs soutenant des hérésies ne subissent aucune censure, il est compréhensible (et au fond il est sain) que soient libérés des censures canoniques les auteurs et les héritiers d'une séparation objectivement grave, mais favorisée par les circonstances dramatiques d'une crise d'une ampleur sans précédent s'étendant sur deux ou trois décennies : la suppression de la vraie catéchèse, l'abus de pouvoir de l'interdiction des rites traditionnels, la non-répression des hérésies, les condamnations injustes des prêtres fidèles à la tradition, les actes publics de certains pasteurs favorisant l'hérésie, notamment en matière de rapports avec les autres religions.

Restent cependant deux éléments importants.

Premièrement, ce qui a été fait a été fait, et aucune levée de censure ne pourra faire que les sacres du 30 juin ne représentent, selon la forte expression de Pie XII déjà citée, « une très grave atteinte à l'unité de l'Église ». C'est l'occasion de se rappeler l'adage : *contra facta nequidem Deus*, « Dieu même ne pourrait faire que ce qui a été fait n'ait pas été fait ». La mesure canonique de la levée des excommunications n'enlève pas la qualification morale de l'acte. « Le fait que les évêques aient été relevés de l'excommunication qui les frappait ne fait pas disparaître le délit qui avait conduit à cette sanction ⁵². » La levée des excommunications n'efface pas « l'implication ecclésiologique des sacres conférés contre Rome, rupture de la tradition par l'acte sacramentel ordonné par Dieu pour sa perpétuation, ce que n'ont jamais fait ceux qui sont effectivement coupables dans l'ordre doctrinal et pastoral d'une “faute bien plus grave ⁵³” ». Le principe *non sunt facienda mala ut eveniant bona* (« il ne faut pas faire un mal moral comme moyen pour obtenir un bien ») reste parfaitement valide.

Il est arrivé dans l'histoire que des évêques sacrés illégitimement soient relevés ensuite de leurs censures. Mais ils n'ont pas été justifiés, comme par magie et rétrospectivement, de leur agir passé, et ceux qui se sont opposés à leur action désordonnée n'ont pas eu, tout d'un coup, le tort de ne pas l'avoir acceptée, bien au contraire. Ainsi les levées récentes d'excommunications d'évêques de l'« Église patriotique » en Chine ne signifient pas que ces évêques n'ont pas reçu leur sacre de façon schismatique et que les Chinois de l'« Église souterraine » qui ont refusé de les suivre ont eu tort.

Deuxièmement, les mesures canoniques du Saint-Siège ne signifient pas que la FSSPX soit dans une situation normale au point de vue théologique par rapport à l'Église. Pour la levée des excommunications des évêques, le décret de 2009 précisera qu'il ne s'agit pas du rétablissement de la « pleine communion avec l'Église de toute la FSSPX ». Pour la mesure de l'Année jubilaire concernant la validité des confessions, le pape François écrivait dans sa Lettre de 2015 : « J'espère que dans un proche avenir, l'on pourra trouver des solutions pour retrouver la pleine communion avec les prêtres et les supérieurs de la Fraternité. » Enfin, dans la lettre de la Commission *Ecclesia Dei* en 2017 pour les mariages, il est affirmé que l'objectif est de « ramener la FSSPX dans la pleine communion ». On ne saurait donc soutenir que ces mesures canoniques équivalent à la reconnaissance du caractère pleinement catholique de la FSSPX, puisque le Saint-Siège y parle constamment d'une absence de pleine

⁵² Philippe Toxé, o. p. [Doyen honoraire de la Faculté de droit canonique de Paris], « La levée de l'excommunication de quatre évêques de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X », in *L'Année Canonique*, tome XLIX (2007), p. 425.

⁵³ Yves Daoudal, « Quatre livres après les sacres d'Écône », in *La Pensée catholique*, n° 239, mars-avril 1989, p. 86. Ceux qui ont fait « une faute bien plus grave », ce sont les théologiens et les pasteurs progressistes qui sont responsables de la crise dans l'Église, qui est de l'ordre de la foi.

communion. C'est cette terminologie d'« absence de pleine communion », mal acceptée par nombre de théologiens traditionalistes à cause des équivoques auxquelles elle peut donner lieu, qui est précisément appliquée au cas de la FSSPX.

Reste que cette série de mesures canoniques témoigne d'une bienveillance réelle, car, si elle n'a pas le pouvoir d'effacer les causes de la rupture, elle veut en faciliter au maximum la solution. L'agir pastoral du Saint-Siège, par ces mesures généreuses, entend faire savoir aux fidèles de la FSSPX qu'il les considère comme *proches* de la fameuse « pleine communion ». L'un des indices est qu'ils sont considérés, dans la Lettre de la Commission *Ecclesia Dei* de 2017, comme des baptisés catholiques astreints à la forme canonique pour la validité des mariages.

Et du point de vue de la FSSPX ? Est-ce que ses prêtres et ses fidèles se considèrent comme en communion avec le Saint-Père et les catholiques qui lui sont soumis, notamment en communion avec ceux qui suivent les Instituts *Ecclesia Dei* ?

Ici la situation est paradoxale. L'impulsion des autorités de la FSSPX (surtout depuis 2018) va nettement dans le sens d'un isolement, qui revient à un refus de communion avec les autres catholiques, mais nombreux sont les fidèles qui ne partagent nullement cette attitude. Beaucoup assistent à des messes traditionnelles célébrées par des prêtres diocésains ou appartenant à des Instituts *Ecclesia Dei*, se confessent ou ont une direction spirituelle auprès d'eux, participent à des activités de formation animées par eux. Souvent, ils sont peu informés (ou ils sont désinformés...) sur les sacres de 1988, et ils n'ont pas réfléchi au statut ecclésial de la FSSPX. Seulement, ils apprécient légitimement les qualités des prêtres de la FSSPX, notamment le zèle sacerdotal pour l'administration des sacrements et la netteté dans la catéchèse, qui tranchent avec ce qu'offrent trop souvent les paroisses ordinaires. Ces fidèles cependant ne se tiennent pas à distance de tous les autres prêtres, au moins pas à distance de ceux d'*Ecclesia Dei*. Ils agissent dans l'Église *ut partes*, comme des parties.

Mais ce n'est pas le cas de tous les fidèles et, surtout, cela ne correspond pas aux directives des supérieurs de la FSSPX. Selon ceux-ci, il s'agit de ne pas assister aux offices des Instituts *Ecclesia Dei*, en tous cas de ne pas y communier⁵⁴, de s'écarter des « ralliés » pour ne pas être contaminés par l'esprit moderniste que ces derniers seraient censés véhiculer. Les prêtres qui se trouveraient présents à une cérémonie religieuse des « ralliés » doivent y assister en dehors du chœur, et en tout cas sans l'habit de chœur, *in nigris*⁵⁵. Je l'ai constaté à ma grande

⁵⁴ À une question qui lui était posée en 1991 par des supérieurs *Ecclesia Dei* : « Quels sont les fidèles que nous devons considérer comme schismatiques parce qu'ils adhèrent formellement à l'acte schismatique du 30 juin 1988 ? », le Cardinal Ratzinger a répondu : « Ceux qui refusent de communier à vos messes ». La réponse du Conseil pontifical pour les textes législatifs en 1996 (*Communicationes*, XXIX, 1997, pp. 239-243) ira dans ce sens, en précisant que, pour les fidèles, l'adhésion formelle à l'acte schismatique évoquée par *Ecclesia Dei*, n° 5c était constituée par deux éléments : « a) Le premier est de nature intérieure : partager librement et consciemment l'essentiel du schisme, à savoir opter pour les disciples de Lefebvre de façon telle que ce choix prenne le pas sur l'obéissance au Pape. b) Le deuxième est de nature extérieure : c'est l'extériorisation de cette option. Le signe le plus évident en sera la participation exclusive aux fonctions ecclésiastiques lefebvriennes, sans prendre part aux fonctions de l'Église catholique ». Précisons : même celles où il n'y a aucun problème de rite.

⁵⁵ Lettre du district de France pour la célébration des mariages du 2 juillet 2019 : « Si pour une raison quelconque on se devait d'assister à un mariage, hors de nos chapelles, fait par délégation, mais où l'on ne pourrait que marier sans dire la messe et/ou sans prêcher, on assistera *in nigris* » (point n° 2) ». *In nigris* : c'est-à-dire revêtu de la soutane mais non du surplis.

stupéfaction à l'enterrement de Jean Madiran. Il est clair que ces fidèles ou ces prêtres ne se comportent pas *ut partes* dans l'Église, ce qui est la définition même de l'attitude schismatique.

Celui-là est schismatique qui refuse d'agir comme partie de l'Église. Peu importe les motifs : dès qu'on en vient à refuser de se comporter comme partie d'une unique Église catholique, on tombe dans le schisme. Quelque variées que soient les raisons et les passions qui poussent les chrétiens à se soustraire à la communion, à vouloir sanctifier et être sanctifié, à instruire et à être instruit, à diriger et à être dirigé [...], non plus comme parties de l'Église catholique, mais comme s'ils étaient eux-mêmes des « tous » à part, ils sont schismatiques ⁵⁶.

Comme me le disait avec un grain de sel le même Madiran, « pour eux, le seul motif de ne pas communier à une messe traditionnelle, c'est qu'elle est dite dans la communion hiérarchique avec les pasteurs actuels ». Un jeune lefebvrisme venu dans notre couvent refusait d'assister à notre messe en donnant cette raison : « Parce que vous n'êtes pas en communion avec Mgr Lefebvre. »

Si on prend une vue d'ensemble sur la conduite des supérieurs de la FSSPX depuis 1988, on note un élément positif : cela a été de toujours maintenir le contact avec le Saint-Siège et le Saint-Père, considéré en droit comme le centre de l'unité catholique. En ce sens, si la FSSPX n'est toujours pas « en pleine communion », elle est le groupe dissident qui en est le plus proche. Mais on relève aussitôt une autre constante, celle-là négative. C'est le maintien résolu de l'absence de communion hiérarchique avec les pasteurs actuels. Il faut nécessairement en être séparé pour ne pas être contaminé par la Rome moderniste et rester catholique...

Peut-être le moment est-il arrivé pour penser définitivement la situation canonique de la Fraternité (c'est-à-dire son « irrégularité » juridique), non comme une anomalie, même pas comme une injustice, mais plutôt comme l'expression juridique cohérente avec la réalité des choses : tout simplement, c'est l'impossibilité de nous identifier dans l'univers et dans les dynamiques que le concile a produits [...]. Tout simplement, il s'agit du statut juridique cohérent avec le fait objectif que la vie catholique dans les structures officielles est actuellement impossible ⁵⁷.

La fameuse « opération-survie » des sacres de 1988 (et sa prolongation depuis 33 ans, en dépit de toutes les propositions de la hiérarchie) a engendré, comme cela était prévisible, une attitude de séparation ⁵⁸, qui ne s'est pas modifiée depuis la série des mesures canoniques citées plus haut.

Mgr Fellay, sans l'affirmer comme nous le faisons, en présentait le danger lorsqu'il écrivait en 2013 aux trois autres évêques hostiles à toute régularisation de la FSSPX ⁵⁹ :

⁵⁶ Cajetan, in II^{am}-II^e, q. 39, a. 1, n° 2, traduction cardinal Journet.

⁵⁷ Document de travail envoyé par l'abbé Davide Pagliarani à Mgr Fellay, alors Supérieur général, en vue d'une réunion des supérieurs majeurs de la Fraternité qui eut lieu à Anzère en juin 2016. Soulignement de nous. La conférence que l'abbé Pagliarani a donnée après son accession à la charge de Supérieur général, le 15 janvier 2022 au XVI^e Congrès de théologie du *Courrier de Rome*, va dans le même sens : <https://laportelatine.org/formation/crise-eglise/garder-la-tradition-et-la-transmettre> (page consultée le 17 mai 2022)

⁵⁸ Cette attitude est objectivement schismatique, mais elle n'entraîne pas le schisme subjectif de tous ceux qui la pratiquent.

⁵⁹ L'échange a été rendu public, cf. <https://www.riposte-catholique.fr/archives/8172> (page consultée le 17 mai 2022).

À vous lire, on se demande sérieusement si vous croyez encore que cette Église visible dont le siège est à Rome est bien l'Église de Notre-Seigneur Jésus-Christ, une Église certes défigurée horriblement *a planta pedis usque ad verticem capitis* [de la plante des pieds au sommet de la tête], mais une Église qui a quand même et encore pour chef Notre-Seigneur Jésus-Christ. On a l'impression que vous êtes tellement scandalisés que vous n'acceptez plus que cela pourrait encore être vrai. [...] Dans la Fraternité, on est en train de faire des erreurs du concile des super-hérésies, cela devient comme le mal absolu, pire que tout, de la même manière que les libéraux ont dogmatisé ce concile pastoral. Les maux sont déjà suffisamment dramatiques pour qu'on ne les exagère pas davantage. [...] Cela est grave parce que *cette caricature n'est plus dans la réalité et elle aboutira logiquement dans le futur à un vrai schisme*. [...] Ne perdons pas le sens de l'Église, qui était si fort chez notre vénéré fondateur.

De fait, la FSSPX, depuis 1988, se comporte *officiellement* comme si elle n'avait aucun rapport de légitime subordination avec la hiérarchie catholique, et elle a accentué cette attitude depuis 2018.

– Aucune autorisation (en dehors de ce qui physiquement est indispensable, comme l'utilisation d'une basilique pour un pèlerinage) n'est demandée pour quelque activité pastorale, apostolique ou enseignante que ce soit. Or l'enseignement du concile de Trente sur ce point est explicite : « Si quelqu'un dit [...] que ceux qui n'ont pas été légitimement ordonnés ni envoyés par une autorité ecclésiastique et canonique, mais viennent d'ailleurs, sont des ministres légitimes de la Parole et des sacrements, qu'il soit anathème ⁶⁰. »

– Aucune directive de la hiérarchie (comme telle, car parfois les dirigeants de la FSSPX soutiennent de leur propre initiative ce qui se trouve ordonné ou conseillé par la hiérarchie) n'est suivie ⁶¹.

– Aucun document du magistère postérieur à 1962 n'est reçu. Ils sont même parfois d'autant plus critiqués qu'ils contiennent de bons éléments qui pourraient être des « pièges » (ainsi le *CEC* et *Veritatis splendor*).

– Aucune *communio in sacris* n'est pratiquée, non seulement avec les « modernistes », mais aussi avec les « ralliés ».

Tout en applaudissant aux mesures qui favorisent le rapprochement et la résorption de la rupture de 1988, les fidèles et les prêtres qui ont refusé de suivre la FSSPX au moment des sacres voient la pertinence de leur choix confirmée par ces graves déviations par rapport à l'agir catholique, déviations qui continuent de marquer la ligne officielle de la FSSPX.

Non ! les catholiques *Ecclesia Dei* ne se sont pas trompés en maintenant leur attachement indéfectible aux pédagogies traditionnelles de la foi dans la pleine adhésion à la communion hiérarchique.

Si Mgr Lefebvre n'avait pas fait les sacres du 30 juin, la FSSP n'existerait pas, et la FSVF n'aurait pas été canoniquement reconnue ! Que répondez-vous à cela ?

⁶⁰ Concile de Trente, Session XXIII, Décret sur le sacrement de l'ordre, *Denzinger-Schönmetzer [DS]*, 1777.

⁶¹ Il faut faire une exception pour les procédures de perte de l'état clérical.

Je distingue le cas de la FSSP et les autres.

Oui, la FSSP n'existerait pas, car, si Mgr Lefebvre n'avait pas rétracté son adhésion au Protocole du 5 mai 1988, la FSSPX aurait reçu un statut canonique et un évêque aurait été sacré le 15 août de façon régulière pour elle. Le rétablissement des pédagogies traditionnelles dans la structure visible de l'Église n'aurait pas été retardé, au contraire. Un jour, le cardinal Ratzinger a confié à l'abbé Bisig et à moi-même que le Saint-Père Jean-Paul II avait décidé de procéder lui-même à cette ordination épiscopale, qui aurait eu lieu conformément au Protocole d'accord du 5 mai, c'est-à-dire avec l'ancien Pontifical ⁶². Donc les prêtres fondateurs de ce qui est devenu la FSSP n'auraient pas eu à quitter la FSSPX. Et celle-ci aurait continué son développement encore plus rapidement du fait de sa reconnaissance par la hiérarchie. Les faits n'ont pas justifié la crainte d'être détruits et contaminés qui s'est manifestée chez Mgr Lefebvre et les partisans des sacres sans mandat au printemps 1988. La FSSPX aurait probablement perdu quelques sujets, mais là où un groupe insignifiant de douze membres sans appui a tenu et s'est constamment développé, il est clair que la grande institution éconienne qui avait quelques centaines de membres et 18 ans d'expérience aurait tenu et se serait accrue dans des proportions magnifiques ! En outre, la FSSPX aurait évité toute responsabilité dans la pullulation de lignées épiscopales de plus en plus excentriques comme celles de Richard Williamson et Jean-Michel Faure.

Lorsque j'ai rencontré le cardinal Ratzinger, le 22 mars 1988, je lui avais demandé la mise en route d'un processus de reconnaissance de la FSVF. Il m'a répondu que cela se ferait en même temps que celle de la FSSPX. Cela s'est réalisé en dépit du désistement de celle-ci, cela aurait manifestement eu lieu si elle avait persévéré dans son désir de régularisation. Le Saint-Siège ne nous a pas érigés pour faire du mal à la FSSPX en nous présentant comme des concurrents (nous sommes un minuscule groupe de religieux, eux sont une grande société de prêtres du ministère). « La main que le Saint-Siège a tendue à Mgr Lefebvre reste ouverte pour ceux qui veulent la saisir », nous a dit début juillet 1988 le cardinal. Pour lui, ce n'était pas une manœuvre, mais une question de vérité ecclésiale. Qui le connaît ne peut en douter. La FSVF aurait donc été *a fortiori* reconnue si Mgr Lefebvre avait accepté les accords.

Disons que nous devons pour une bonne part notre existence canonique à la fermeté et à la longanimité de Mgr Lefebvre dans son combat, de la fondation de la FSSPX à la signature du Protocole du 5 mai 1988 (et notre gratitude demeure). Nous ne la devons certainement pas aux sacres qu'il a cru devoir faire contre la volonté du Souverain Pontife.

Fr. Louis-Marie DE BLIGNIÈRES

5 avril 2022

⁶² Dans un entretien avec l'abbé Bisig le 23 juillet 2014, le pape émérite Benoît XVI a confirmé : « Der hl. Papst Johannes Paul II hatte die feste Absicht bis spätestens am 15. August 88 einen Priester aus der FSSPX selbst zum Bischof zu konsekrieren (le saint pape Jean-Paul II avait la ferme intention de consacrer lui-même un prêtre de la FSSPX comme évêque au plus tard le 15 août 1988 » (notes écrites immédiatement après l'audience par l'abbé Bisig).

